5.CET ÉTÉ, NOUS ACCUEILLONS DE NOUVELLES COLLABORATRICES !

En remplacement de Marie-Christine ANCE, **Laure MARIANI,** nous a rejoint **mardi 20 juillet 2021** comme **Responsable de Secteur sur Lunéville**. Elle assure également des missions de **coordination au domicile** des adhérents, en lien avec vous.

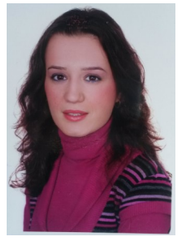

Adrienne TABET, embauchée **lundi 26 juillet 2021** comme **Assistante de Secteur**. Elle vient en renfort de notre équipe PSH, et a comme mission principale, en lien direct avec nos salariés et adhérents PSH, la réalisation des plannings mensuels. Elle assure également la continuité de service en remplaçant de Jennifer XELOT pendant ses congés.

Nous leurs souhaitons la bienvenue, et une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions au sein de Ville & Services !

VILLE ET SERVICES
ASSOCIATION LOI 1901
112, AV. GÉNÉRAL LECLERC
54600 VILLERS-LES-NANCY
03 83 28 46 05

accueil@ville-et-services.com
www.ville-et-services.com

Rejoignez-nous sur facebook

Ont participé à ce numéro : Joël BARETTE : Directeur de la publication, Agathe FILLGRAFF, Lydia TORDJMAN, Laetitia COLLET , Mylène DUHOUX, Kadi DIALLO

FLASH INFO

Lettre d'information de l'association Ville & Services
n° 189—Août 2021

Sommaire

1 *AVENANT 43*
2 PASS SANITAIRE
3 ARRÊTS MALADIES
4 NOUS RECRUTONS !
5 LES PTITES NOUVELLES !

APPEL DE PIÈCES AVENANT 43

1. AVENANT 43

Cher.ère Salarié.e

Lors de la parution du **Flash'info** de **Mai 2021**, nous vous avons informé de l'agrément de l'**avenant 43** et de son **entrée en vigueur, avec effet au 1er octobre 2021** suite à la parution de l'arrêté d'extension.

Cet avenant vise trois objectifs :

Vers une meilleure rémunération

- **Revaloriser les rémunérations** pour l'ensemble des professionnels du secteur de l'Aide à Domicile et **en finir avec l'immersion sous le SMIC** des salariés en début de parcours professionnel ;
- **Favoriser l'évolution professionnelle** pour l'ensemble des salariés à travers la reconnaissance des compétences intrinsèquement liées aux métiers de l'accompagnement à domicile, mais également des compétences transverses ;
- **Tenir compte** dans le calcul de la rémunération, **des missions réalisées** par chacune et chacun d'entre vous **et non seulement des diplômes**.

Cet avenant à notre Convention Collective de l'Aide et de l'Accompagnement à Domicile entend **refondre** entièrement la classification des emplois ainsi que les coefficients de rémunération actuels.

Afin de procéder au reclassement de l'ensemble **des salariés** de l'association, selon les critères énoncés dans l'avenant 43, nous avons besoin de vous, et notamment de certains documents :

- La **copie de vos diplômes** ;
- La **copie de toutes les attestations de formation** que vous avez suivies, y compris pour le compte d'ancien(s) employeur(s), en lien avec l'emploi que vous occupez actuellement ;
- La **copie de tous les certificats de travail** de vos anciens employeurs (uniquement si ceux-ci appliquaient la Convention Collective de l'Aide et de l'Accompagnement à domicile BAD), accompagnée de vos bulletins de salaire.

Ces éléments devront nous être retournés pour le **vendredi 13 août 2021 au plus tard**, soit :

- A l'adresse **rh.qualite@ville-et-services.com** avec en objet : ***Documents AVENANT 43*** ou,
- Dans l'urne à l'accueil de **Ville & Services**, dans une enveloppe portant votre nom et prénom.

Veuillez noter que sans ces éléments, nous procéderons à une reclassification sur la base des seuls éléments que nous avons en notre possession vous concernant.

Le Directeur

2.PASS SANITAIRE/VACCINATION OBLIGATOIRE

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez la loi de gestion de la crise sanitaire **a été adoptée définitivement le 25 juillet** par le Parlement, et le **05 août 2021** par le Conseil Constitutionnel. **Celle-ci nous impose** de **contrôler les pass sanitaires/ l'état vaccinal de nos salariés.**

A compter du 16 août et jusqu'au 14 septembre 2021 inclus, tous les salariés d'intervention ou administratifs devront présenter une **vaccination complète OU** un **test de dépistage négatif à renouveler toutes les 72 heures**. ***En l'absence*** de présentation de l'attestation de vaccination complète OU du test de dépistage négatif à renouveler toutes les 72 heures, ***nous serons dans l'obligation de suspendre immédiatement les interventions ce qui entrainera une suspension de la rémunération.***

A compter du 15 septembre, le test de dépistage négatif ne sera plus admis et l'attestation de vaccination complète devra être présentée.

Néanmoins les **professionnels** déjà engagés dans un processus de vaccination **(1ére injection)** auront **jusqu'au 15 octobre** pour présenter l'attestation de vaccination complète sous réserve de présenter un test de dépistage négatif toutes les 72 heures.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir votre ***attestation de vaccination complète OU votre situation au regard de la vaccination (première dose par exemple) OU votre test de dépistage négatif*** *à l'adresse suivante* : rh.qualite@ville-et-services.com**.**

Nous comptons sur votre rigueur et votre réactivité et vous rappelons **qu'à compter du lundi 16 août, nous serons tenus de contrôler rigoureusement les pass sanitaires** de l'ensemble des salariés de **Ville & Services**. Vos **Responsables et Assistantes de secteur** respectives ne manqueront pas de revenir vers vous régulièrement pour un **état des lieux des situations de chacune et chacun d'entre vous.**

Pour rappel : sachez qu'à compter du lundi 16 août 2021, une **infirmière** sera présente :

- les **lundi de 10h30 à 11h30**
- les **jeudi de 15h00 à 16h00**

} à **Ville & Services** pour la réalisation de tests PCR.

PS: vous avez droit à 10 autotests gratuits en pharmacie à effectuer sous surveillance d'un professionnel de santé (sur présentation de votre bulletin de salaire) !

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LE FLASH INFO

Lettre d'information de l'association Ville & Services **n° 189—Août 2021**

3.ARRÊTS MALADIES, QUELLES CONSÉQUENCES ?

Actuellement, **nous sommes confrontés à de nombreux arrêts maladies** émanant de certains d'entre vous. Ces arrêts entrainent pour :

- le secteur, Responsables et Assistantes : du **stress et de la pression** ;
- les **autres collègues** : une **surcharge importante de travail,** ce qui génère par la suite du stress, un **épuisement professionnel**, voire une **dégradation** de l'**état de santé**…

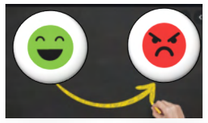

Une autre conséquence est **l'annulation de certaines missions**, et cela se traduit par des **mécontentements et réclamations** de la part de nos **adhérents, et une perte sèche en terme de facturation et de chiffre d'affaires.**.

Beaucoup d'entre vous sont aujourd'hui sollicités pour faire face au manque de moyens humains dûs à ces arrêts. **Nous vous remercions pour l'implication que vous mettez dans votre travail**, parfois dans l'urgence, au pied levé.

Etant certifiée qualité depuis 2011, la satisfaction de nos adhérents et salariés constituent pour notre Association une orientation politique et stratégique prioritaire. Nous attendons donc, de votre part, un professionnalisme à la hauteur de nos engagements.

L'atteinte de nos objectifs passent par notre implication à tous !

4.NOUS RECRUTONS!

En cette période estivale, nous faisons face à une "hyper activité". A ce titre, **nous lançons une campagne massive de recrutement**.

Les **offres d'emploi sont accessibles aux débutants avec ou sans formation.** Pour celles et ceux qui n'ont pas de formation, des **tutorats/duos** seront **mis en place** pour les accompagner. Nous recherchons des **postes de jour et de nuit**.

Vous connaissez des personnes de votre entourage qui souhaitent intervenir auprès de **Personnes âgées ou** en **Situation** de **Handicap** ? N'hésitez pas à diffuser l'annonce et à les orienter vers l'accueil de **Ville & Services** (**03.83.28.46.05**)**,** qui transmettra leurs coordonnées au service RH.